

Pas de commune nouvelle pour 2019

Pleumeleuc - Bédée — Lancé le 22 janvier, le projet de commune nouvelle, rassemblant Bédée et Pleumeleuc, qui devait voir le jour au 1^{er} janvier 2019, est suspendu.

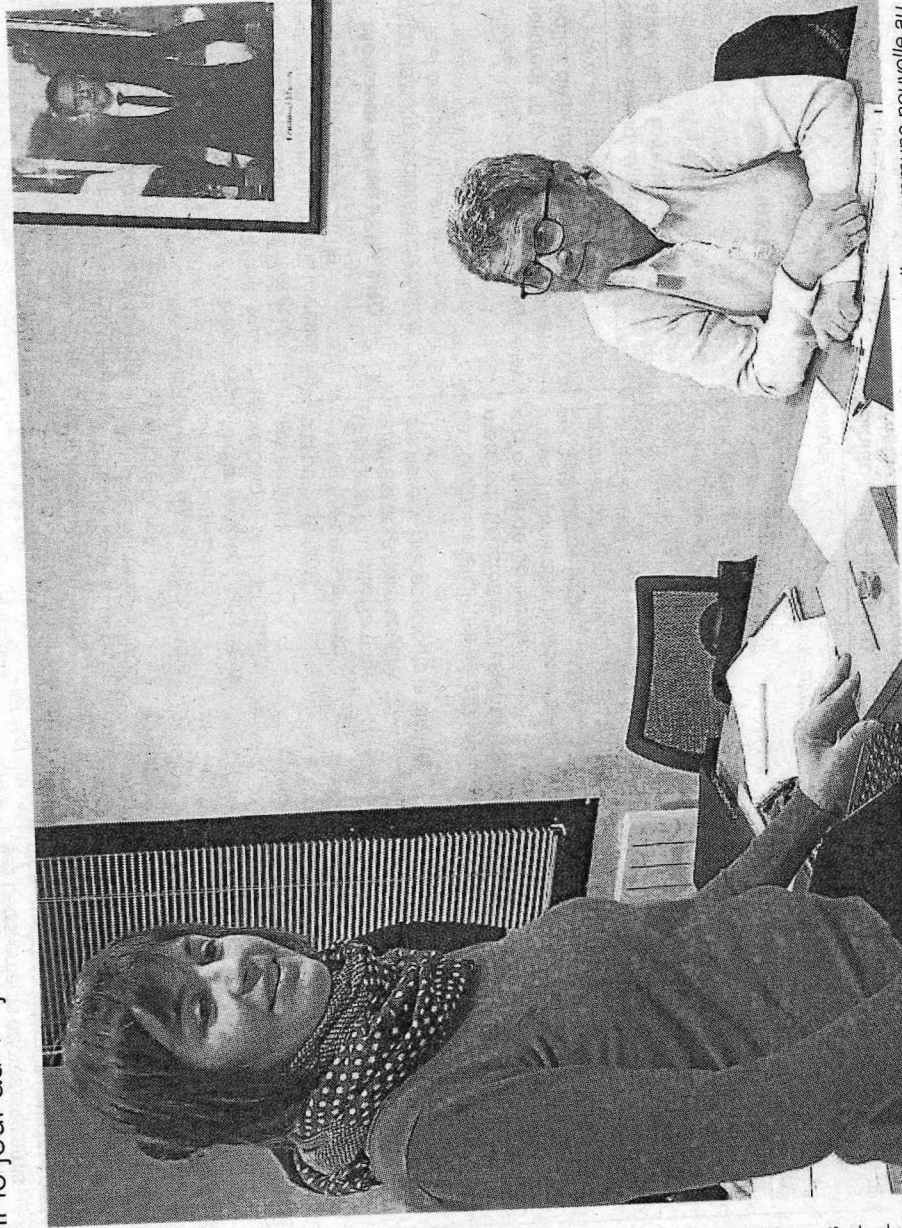
En raison des élections municipales de 2020, la décision de créer la commune nouvelle, rassemblant Bédée et Pleumeleuc, devait être entérinée par arrêté préfectoral avant le 31 décembre pour que cette commune nouvelle soit effective au 1^{er} janvier 2019. Or, cette décision, qui devait être prise ce mois-ci par les conseils municipaux, a été annulée.

Un vote blanc favorable

Pourtant, le 28 juin, après avoir beaucoup travaillé sur ce projet, les deux conseils municipaux ont procédé, en séance privée, à un vote blanc portant sur la mise en place de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019.

Du côté de Pleumeleuc, les élus étaient majoritairement favorables, avec vingt voix pour et deux abstentions. Patricia Cousin, la maire de Pleumeleuc, déclare que : « Par ce vote, l'ensemble des élus lui a témoigné leur envie et leur confiance pour s'élancer vers cette commune nouvelle avec Bédée dès maintenant. »

Dans la commune de Bédée, après de longs débats, le conseil municipal a également émis un vote favorable avec quinze pour, neuf contre et trois abstentions. Cependant, Joseph Thébault, le maire, considère quant à lui que « la commune nouvelle s'inscrit indéniablement dans l'avenir, mais que le délai est insuffisant pour la créer à l'échéance du 1^{er} janvier 2019 ».



À Pleumeleuc comme à Bédée, le vote blanc du 28 juin s'est révélé favorable à l'avènement d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier.

Au cours de l'été, divers échanges ont alors eu lieu entre les élus municipaux sur des points de divergence qui se sont révélés difficiles à lever

dans le calendrier imposé par les échéances à venir.

Au regard de cette situation, les élus des deux communes ont dé-

cidé aujourd'hui de suspendre la démarche pour la fin de ce mandat.